



Insalubrité dans local professionnel de santé

Par Loulouc71

Bonjour , je loue un local contenant 1bureau et des sanitaires, à la mairie du village. Il s agit d'un local à usage professionnel qui accueille du public (santé) . Or ce local contient une plaque d égout dans les sanitaires. Il y a eu la semaine dernière un début de débordement dans les sanitaires et le bureau. J ai appelé le plombier qui m a dit que je devais faire venir une société de débouchage, rapidement, car le regard était plein et prêt à déborder complètement. La mairie a t elle le droit de louer un local de ce type ? Est ce de l insalubrité ? Je pense que ça peut recommencer et envahir complètement le bureau . Que faire? Je crains que ça recommence,

Par Henriri

Hello !

Commencez par signaler l'incident à votre bailleur (la mairie) et lui demandant de régler le problème en lui rapportant l'avis du plombier, par LRAR éventuellement.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour
Les travaux d'entretien sont à la charge du locataire pour un bail pro.
Donc faites le nécessaire.

Par Loulouc71

Même s'il s'agit de la colonne d évacuation des eaux usées de l immeuble ? cela signifie que je dois entretenir et déboucher cette évacuation qui appartient à l ensemble de l'immeuble ?

Par yapasdequoi

Vous n'aviez pas précisé que c'était collectif !
Ecrivez un courrier RAR à la mairie pour demander l'intervention.
Ensuite chaque locataire payera sa quote-part.

Par Loulouc71

D accord ! Parfait